

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE RAPPORT FINANCIER SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2023

Les comptes de l'ANCRE pour l'année 2023 sont les suivants :

Le Compte de résultat

Résultat d'exploitation

a. PRODUITS D'EXPLOITATION	7 753 700,37 €
Le total des produits 2023 de l'ANCRE augmente de 16 % par rapport à 2022	
Ces produits se composent :	
Des Cotisations	7 639 979,00 €
L'augmentation des cotisations statutaires ANCRE est de 16 % par rapport à 2022. Ce montant inclut les droits d'adhésion, personnes physiques et personnes morales, des nouveaux adhérents de 2023 pour un montant de 545 226 €. Ce dernier montant est lui en baisse de 8 % par rapport à 2022. Ceci s'explique partiellement par les effets de la Loi Pacte permettant aux adhérents de transférer leur contrat sur un nouveau contrat de la même compagnie d'assurance sans avoir à régler à nouveau le droit d'adhésion à l'Association.	
Reprise et transferts de charge	113 546,00 €
Ce montant représente la reprise de provision pour dépréciation des cotisations statutaires de 2021 restées impayées. Cette reprise compense partiellement la perte sur créances irrécouvrables de 2021 qui s'élève à 137 769,00 € et que l'on retrouvera dans les charges.	
Autres Produits	175,37 €
C'est une régularisation de provision sur la CVAE 2022 (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises).	
b. CHARGES D'EXPLOITATION	6 505 420,72 €
Les charges d'exploitation ont augmenté de 5% par rapport à 2022. Compte tenu de l'inflation, cette faible augmentation est principalement due à la dématérialisation de ses communications papier envers les adhérents. Cette économie a compensé les coûts engagés pour faire évoluer la digitalisation des communications réalisées par l'Association.	
Achats de matières premières	5 111,05 €
Cette charge est restée stable. Elle concerne les fournitures de bureau.	
Autres achats non stockés	6 189,06 €
Il s'agit des charges d'électricité et de petits équipements.	
Charges externes	6 100 524,66 €
Ces charges se composent :	
• <u>Des charges de salaires et de rétribution</u> pour 1 795 431,10 € en augmentation de 24 %. La charge salariale proprement dite augmente de 4 %. Les 20 % restant s'expliquent par l'application nouvelle de la tva au taux de 20 % qui doit s'appliquer selon les dispositions légales aux prestations de services de notre personnel détaché par l'assureur.	

- Des charges de bureau pour 621 142,98 € correspondent aux loyers, assurances, honoraires et contrats de maintenance.
Cette charge est en légère augmentation par rapport à 2022.
- Des charges liées à l'activité pour 2 553 942,33 €. Ces charges baissent de 16 %, ceci étant dû principalement à la dématérialisation de nos communications papier.
Il s'agit notamment des frais de routage et d'affranchissement, des frais d'informatiques, des coûts des services au profit des adhérents (Protection juridique, Santéclair, Testamento), au simulateur orienté retraite (Harvest) et à la rubrique Mieux Comprendre la Finance.
- Des charges de réunion
Les manifestations extérieures ont repris leur cours en 2023, notamment les réunions régionales et l'Assemblée Générale. Il y a eu aussi de nombreuses réunions en Webinaires par voie digitale, communications organisées au profit de nos adhérents et des nouveaux salariés de l'assureur. Le montant global est de 751 041,25 €.
- Des charges de mécénat de 378 967 € qui se décomposent en 75 000 € pour la Fondation Cœur et Artères, de 100 000 € pour Lyric (L'Institut de RYthmologie et de modélisation Cardiaque), de 200.000 € pour le Fonds de Dotation ANCRE SOLIDARITE créé en 2021 par l'Association ainsi que deux dons de 1 983,50 € chacun pour le Lyric et la Fondation Cœur et Artères correspondant à l'engagement que l'Association avait pris au titre de la dernière assemblée générale de reverser 1 euro par vote émis par voie digitale à ces deux organismes.

Impôts et taxes

24 531,18 €

Il s'agit de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises), et de la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) et de la taxe sur les bureaux.

Charges sociales

131,60 €

Ce sont les charges sociales afférentes au droit d'auteur d'intervenants extérieurs lors de nos manifestations.

Amortissements et provisions

231 164,17 €

Il s'agit de la dotation aux amortissements de matériel de bureau, logiciels et agencements pour 70 812,17 € et de la dotation aux provisions pour dépréciation des cotisations impayées pour 160 352,00 €. Cette dernière constate la perte probable des cotisations statutaires impayées au titre des exercices 2022 et 2023 malgré les relances de recouvrement effectuées.

Autres charges

137 769,00 €

Elles se composent des pertes sur créances irrécouvrables constatées en 2023 pour 126 024 €, correspondantes aux cotisations statutaires impayées en 2021 sans aucune chance de recouvrement. Ces pertes sont partiellement compensées par la reprise de provisions de 2021 de 113 546 € évoquée dans les produits. Cette rubrique inclut aussi des droits d'auteur pour 11 745 €.

Résultat d'exploitation	1 248 279,65 €
--------------------------------	-----------------------

Résultat financier

a.	PRODUITS FINANCIERS	541 188,94 €
	<p>Il y a eu deux opérations de cession de valeurs mobilières en 2023. Le rachat partiel d'un contrat de capitalisation qui servait de support au placement de l'ANCRE. Ce rachat a généré 406 769,46 € de produits financiers. La vente de deux OPCVM dont les plus-values ont été de 22 322,54 €. Le produit à recevoir du compte à terme au 31/12/2023 est de 37 181,37 € pour la partie des intérêts imputable à 2023. Les produits financiers générés en 2023 par le livret de l'Association qui sert aux placements de trésorerie court-terme et par les intérêts des comptes courants ont été respectivement de 66 404,45 € et 8 511,12 €.</p>	
b.	CHARGES FINANCIERES	0,00 €
	<p>Il n'y a pas eu de charges financières.</p>	

Résultat financier	541 188,94 €
---------------------------	---------------------

Résultat comptable avant impôt	1 789 468,59 €
---------------------------------------	-----------------------

	Impôts sur les sociétés	500 389,00 €
	<p>- L'impôt 2023 de l'ANCRE, déduction faite du crédit d'impôt mécénat, est de 500 389,00 €. Le crédit d'impôt est de 22 920 € dont l'ANCRE a bénéficié au titre de ses mécénats au profit de la Fondation Cœur et Artères, de Liry et du Fonds de Dotation ANCRE SOLIDARITE.</p>	

Résultat de l'exercice

Excédent avant impôt sur les sociétés	1 789 468,59 €
Impôt sur les sociétés	- 500 389,00 €
Excédent net comptable	1 289 079,59 €

Le Bilan

L'Actif

a.	ACTIF IMMOBILISE :	203 834,14 €
	Immobilisations incorporelles	0,00 €
	La totalité des immobilisations incorporelles ont été amorties.	
	Autres immobilisations corporelles	105 329,73 €
	Elles recouvrent principalement l'aménagement des locaux du siège. Dans ce montant sont inclus des achats de 2023 pour 677,99 €.	
	Immobilisations financières	98 504,41 €
	Il s'agit du dépôt de garantie pour la location du siège de l'Association.	
b.	ACTIF CIRCULANT :	11 299 720,18 €
	Avances et acomptes versés sur commandes	39 503,96 €
	Ce sont des acomptes payés au titre de charges qui seront engagées en 2024.	
	Créances	
	Usagers et comptes rattachés	49 050,00 €
	Ces montants correspondent aux cotisations que l'Association espère récupérer sur les cotisations statutaires antérieurement émises et non perçues au 31/12/2023. La créance brute est de 304 595 €. La provision pour dépréciation des cotisations impayées des adhérents pour 2022 et 2023 est de 255 545 €.	
	Autres créances	1 583 084,00 €
	Il s'agit de droits d'entrée et de cotisations statutaires ANCRE du 4 ^{ème} trimestre 2023 à recevoir en 2024.	
	Divers	
	Valeurs mobilières de placement de l'ANCRE	7 406 769,46 €
	Ce sont le résultat d'arbitrages effectués en 2023 sur les placements de l'Association. Le montant de la vente de deux OPCVM a été réinvesti pour 1 600 000 € dans un compte à terme.	
	Le rachat partiel d'un contrat de capitalisation euro a dégagé un capital de 5 772 434 € qui a été réinvesti dans un nouveau contrat de capitalisation euro avec un meilleur rendement que l'ancien contrat.	
	Ce rachat partiel a laissé 34 335,46 € sur l'ancien contrat afin de bénéficier de la participation aux bénéfices attribuée sur 2023.	
	Disponibilités (comptes bancaires, postaux, livrets, ...)	2 162 902,56 €
	Le compte sur livret, placement de trésorerie court-terme, est intégré dans cette rubrique ainsi que les intérêts sur les comptes courants.	
	Charges constatées d'avance	58 410,20 €
	Ce sont des charges couvrant une période s'étalant sur deux exercices comptables 2023 et 2024 ou des factures reçues en 2023 au titre de 2024.	

Le Passif

a. FONDS PROPRES	10 472 230,34 €
<i>Fonds associatifs sans droit de reprise fin 2022</i>	9 183 150,75 €
Ce sont les fonds propres de l'ANCRE.	
<i>Résultat de l'exercice 2023</i>	1 289 079,59 €
Cet excédent de gestion 2023 viendra augmenter les fonds propres de l'ANCRE, après décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 juin 2024.	
b. DETTES	1 031 323,98 €
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	360 870,29 €
Ce sont des factures de 2023 reçues en 2024 et des factures afférentes à 2023 mais réglées en 2024.	
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	356 465,00 €
Elles représentent les soldes à régler de l'impôt des sociétés pour 353 630,00€, du solde de CVAE et CET pour 2 817,00 € et d'une cotisation URSSAF de 18,00 €.	
<i>Autres dettes</i>	309 794,69 €
Ce sont des prestations de fonctionnement de l'association constatées au 4 ^{ème} trimestre 2023 et réglées en janvier 2024, notamment des charges de personnel détaché.	
<i>Produits constatés d'avance</i>	4 194,00 €
Il s'agit de cotisations statutaires 2024 perçues d'avance en 2023.	
